

COOPERATION SOLIDAIRE

Depuis 1984, la Région RHONE-ALPES s'est engagée dans la coopération décentralisée. La première intervention a été entreprise au Mali pour des raisons humanitaires : venir en aide aux populations du Sahel touchées par la famine. Elle s'est ensuite affirmée dans des actions de solidarité au développement, appuyant les processus de décentralisation et de démocratisation dans les territoires partenaires.

En 25 ans, le monde a changé : il est devenu multipolaire avec l'émergence de puissances économiques comme la Chine, l'Inde et le Brésil. Il est devenu plus démocratique aussi, avec l'effondrement de régimes autoritaires jadis réputés inamovibles.

Le regard sur les actions de coopération a aussi changé durant cette période. Conçues à l'origine dans un esprit de générosité et parfois de réparation, elles ont permis de reconnaître les cultures des populations, de valoriser leurs actions, et en retour de modifier notre propre perception occidentale sur l'évolution du monde. La coopération est aujourd'hui une source d'enrichissement mutuel des peuples. Les partenariats se nouent dans une relation d'égalité, de solidarité et de réciprocité, privilégiant le respect des démarches locales et la responsabilité mutuelle des acteurs.

Dans ce cadre, la coopération au développement régionale participe de l'ouverture au monde des rhônalpin-es, comme du rayonnement international de la Région aux côtés des autres politiques publiques de l'action internationale régionale.

Fidèle à ses valeurs humanistes, la Région RHONE-ALPES réaffirme aujourd'hui son devoir de solidarité et de coopération avec les populations les plus pauvres. Elle renouvelle son engagement pour une politique de coopération au développement ambitieuse, pour l'accès de tous aux droits humains, aux libertés fondamentales et aux biens publics mondiaux et pour la promotion de l'égalité femmes - hommes.

Les crises environnementales, financières, sociales et démocratiques, aux dimensions planétaires, et les migrations qui les accompagnent révèlent aujourd'hui les contradictions majeures de la mondialisation libérale. Elles confrontent les habitants du nord comme du sud à la finitude des ressources et à un modèle de croissance non durable. Elles affectent durement les pays du sud où la pauvreté généralisée les exacerbe.

Pourtant les Objectifs du Millénaire pour le Développement (O.M.D), que la communauté internationale s'est fixée pour réduire notamment de moitié la faim et l'extrême pauvreté d'ici 2015, ne seront pas atteints car les engagements pris par la communauté internationale ne sont pas respectés. Ces engagements internationaux, pourtant régulièrement renouvelés, supposent de mobiliser des ressources équivalentes à 0,7% du PIB des pays riches. Ces objectifs sont réalisables mais l'Aide Publique au Développement (APD) reste bien en deçà des promesses : actuellement l'APD représente seulement 0,2% du PIB mondial ; 0,3% pour l'Organisation de Coopération et de Développement Economique - OCDE ; 0,4% en France. Ainsi, alors que l'échéance de 2015 approche, les indicateurs de développement humain ont bien trop peu progressé dans les Pays les Moins Avancés.

Nous ne pouvons nous satisfaire d'un monde où 15 % de la population continue de disposer de 80 % de la richesse mondiale, et où 40 % de l'humanité a moins de 2 dollars par jour pour vivre, soit 1,5 euro par personne. Ainsi, près de 1,4 milliards d'êtres humains, extrêmement pauvres, ne jouissent toujours pas de leurs droits essentiels.

Malgré l'urgence, le pillage des ressources, l'évasion fiscale, la charge de la dette financière, le dérèglement climatique, frappent les pays en développement à un niveau tel qu'il rend impossible la satisfaction des besoins fondamentaux de leurs habitants les plus pauvres. Il faut remettre l'économie mondiale au service du développement et accompagner les peuples dans la maîtrise de leur destin. C'est une exigence démocratique et de justice sociale.

Avec un peu plus de 9 millions d'euros de budget annuel, et malgré un effort continu depuis 1984, la Région Rhône Alpes ne peut cependant modifier la situation économique et sociale des pays les plus pauvres alors que les engagements internationaux ne sont pas tenus. Les Etats seuls disposent de la compétence publique et de la capacité fiscale à la hauteur des enjeux planétaires, en termes de moyens comme de politiques publiques.

La Région entend néanmoins se positionner en actrice significative, à son échelle, de l'effort global, en articulation, complémentarité et cohérence avec la communauté internationale.

La Région affirme ici en conséquence ses priorités, son rôle dans la coopération internationale au développement, sa place au sein de la communauté internationale, le sens donné à cet effort. Entre global et local, elle peut en effet :

- sensibiliser et accompagner la mobilisation des rhônalpin-es, parties prenantes des coopérations et de la solidarité, ou simple citoyen-nes,
- interpellier les Etats et les autres acteurs publics sur leurs engagements et les grands enjeux planétaires,
- mettre en œuvre dans les actions de coopération des démarches de qualité et d'innovation qui puissent être étendues à des programmes à plus large échelle,
- valoriser ses atouts et spécificités :
 - o un appui à la démocratie locale, notamment dans le soutien aux institutions locales et au processus d'élaboration des politiques publiques de ses partenaires
 - o la mise en œuvre de démarches « intégrées » en matière de développement durable, à l'échelon territorial, en lien avec la société civile.

La coopération régionale s'appuie sur un réseau très important d'acteurs rhônalpins (associations et ONG, partenaires économiques et sociaux, collectivités locales), elle se nourrit de leur action et les soutient. La coopération décentralisée est aussi l'engagement des rhônalpin-es.

C'est également une source d'emplois comme d'activités nouvelles (économie sociale et solidaire, commerce équitable, produits biologiques, développements culturels...).

La présente délibération vise à formuler le cadre général de la politique de coopération solidaire régionale, principes, orientation et dispositifs. Pour affirmer et structurer cet engagement durable avec ses partenaires, l'adapter aux évolutions du monde et l'amplifier, seront successivement énoncés :

- le cadre institutionnel qui autorise l'intervention des collectivités locales, l'expérience acquise, la démarche privilégiée (I)

- les quatre axes structurants majeurs de la politique régionale à l'appui des priorités de la communauté internationale, notamment les O.M.D et les Biens Publics Mondiaux (II)
- l'évolution des conventions de coopération avec les régions partenaires au regard des nouvelles orientations (III)
- les processus et initiatives innovants que la Région souhaite promouvoir (IV)
- les orientations et les dispositifs en matière d'ouverture au monde des rhônalpin-es et de promotion d'une citoyenneté mondiale (V)
- l'évaluation des projets et démarches (VI)

I- La politique régionale de coopération solidaire : cadre, contenu, expérience, démarche

La politique de coopération solidaire s'inscrit dans le cadre institutionnel de la coopération décentralisée et se consacre à la coopération au développement. Elle contribue à mettre en œuvre les conventions et objectifs internationaux dans le champ de l'Aide Publique au Développement (APD). Elle s'appuie sur les structures dédiées en Rhône-Alpes et œuvre à la sensibilisation et la mobilisation des rhônalpin-es.

Le cadre institutionnel

La politique régionale de coopération solidaire s'inscrit dans le cadre législatif national qui définit l'action extérieure des collectivités locales (« actions de coopération et d'aide au développement » et « aide humanitaire ») et se fonde sur un conventionnement de collectivité à collectivité. La loi 92-125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République établit le cadre institutionnel de la « coopération décentralisée » élargi et précisé par la loi n° 2007-147 du 02 février 2007 relative à « l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements ».

Appelée coopération solidaire car elle veut appartenir au cadre, conventions internationales et critères de l'Aide Publique au Développement et soutenir les structures dédiées en Rhône Alpes, elle se réfère également aux principes et engagements régionaux, nationaux et internationaux suivants :

- Délibération sur le Développement Durable de la Région Rhône Alpes (2008) et Déclaration de Lyon des Régions et Etats fédérés pour le climat (2011)
- Charte de la coopération décentralisée pour le développement durable (2004 – en annexe)
- Charte européenne de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale (Union Européenne 2008 - en annexe)
- Objectifs du Millénaire pour le Développement adoptés par l'ONU et l'OCDE (2000-2002), visant notamment à réduire de moitié la faim et l'extrême pauvreté entre 1990 et 2015 (cf. délibération régionale de décembre 2010 en annexe)
- Déclaration universelle des droits humains (1948).

Cette politique, qui réaffirme une démarche volontariste de Rhône-Alpes au-delà de ses compétences obligatoires, est mise en œuvre dans le respect des engagements internationaux de la France et s'inscrit en cohérence et avec les instances nationales que sont la Commission Nationale de Coopération décentralisée (CNCD), et sa déclinaison régionale.

- En 2009, la Région a passé une Convention avec l'agence de la coopération bilatérale française, l'AFD - Agence Française de Développement. Elle s'implique aussi fortement dans les réseaux territoriaux et commissions spécialisés, CUF - Cités Unies France et CGLU - Cités et Gouvernements Locaux Unis, ARF - Association des Régions de France, AIRF - Association Internationale des Régions Francophones, NRG4SD – Network of Regional Governments for

Sustainable Development, Climate Group, notamment. La Région Rhône-Alpes a été à l'initiative en 2001 de l'AIRF qui regroupe aujourd'hui plus de 140 régions.

Une expérience reconnue en matière de coopération

La Région est un des plus grands contributeurs de la coopération décentralisée française, avec un peu plus de 9 millions d'euros de budget annuel et un effort continu depuis 1984.

Elle confirme sa place de 2^{ème} région de France par l'importance et le nombre de ses associations et ONG, partenaires économiques, sociaux, culturels, collectivités locales, engagés dans la solidarité internationale et la coopération décentralisée sur tous les continents, à travers près de 2000 projets.

Les organisations socioprofessionnelles et syndicales se sont investies dans le champ de la coopération créant des relations directes avec leurs partenaires locaux. Les établissements d'enseignement supérieur et de formation professionnelle ont eux aussi noué des liens pour la construction de projets.

Plus de 1300 ETP sont ainsi liés directement à ce secteur, montrant que la coopération au développement est aussi une activité significative en Rhône-Alpes.

La création du Groupement d'Intérêt Public RESACOOP, réseau multi-acteurs de la coopération décentralisée en Rhône Alpes, a permis de mutualiser les réflexions de partenaires divers.

La Région Rhône-Alpes a également accompagné la mise en place de réseaux d'acteurs du-sud comme du nord pour promouvoir le fait régional et encourager les processus de coopérations innovants, notamment dans les domaines de la lutte contre le changement climatique et de l'aménagement du territoire.

Ces partenariats permettent d'échanger, coordonner et parfois co-financer les actions et de leur donner plus de poids au niveau national et multilatéral.

L'action régionale en faveur de la coopération au développement se fonde sur l'internationalisation des compétences, de l'expérience et des savoir-faire majeurs de la Région Rhône-Alpes et de ses acteurs institutionnels, socio-économiques et culturels, notamment :

- ◊ l'appui à la décentralisation, l'élaboration des politiques territoriales et des fonctionnements institutionnels,
- ◊ le développement local, l'aménagement du territoire, l'environnement et la santé publique,
- ◊ la formation professionnelle, l'éducation, la culture et la francophonie,
- ◊ le développement économique et social, durable et solidaire, avec une attention particulière au domaine agricole et rural.

Elle s'exerce à travers sa Direction dédiée aux Relations Internationales et à la Coopération, aux attributions plus larges, dont les acquis et compétences sont solides après plus de 25 ans de coopération régionale décentralisée au développement. Elle est mise en œuvre également de manière transversale, avec les autres délégations concernées, notamment l'enseignement supérieur, la recherche, l'économie, l'énergie, l'agriculture.

La Région Rhône-Alpes a signé 12 conventions de coopération au développement avec des collectivités régionales ou des autorités sub-étatiques dans 11 pays du Sud sur 4 continents : Madagascar, Mali, Burkina, Sénégal, Maroc, Tunisie, Liban, Arménie, Laos, Vietnam, Equateur. Les choix géographiques sont issus pour la plupart d'une histoire partagée avec la France, liée à la colonisation, aux migrations, et à l'apport des diasporas qui en sont originaires et sont venues nourrir notre croissance industrielle. Les territoires partenaires appartiennent pour la plupart aux pays membres de la Zone de Solidarité Prioritaire (ZSP) de la France, au Pays les Moins Avancés (PMA), ou aux Pays Pauvres Très Endettés (PPTE), ensemble de pays retenus par la France et les organisations internationales en raison de leur

faible niveau de revenu, de développement économique et humain ou de leur proximité. Dans la plupart de ces régions, l'accès aux droits fondamentaux est un enjeu vital.

En complémentarité avec les coopérations décentralisées, des dispositifs spécifiques ont été créés pour répondre :

- aux crises humanitaires déclenchées par des événements climatiques, géologiques ou sociaux dévastateurs (Fonds régional d'urgence),
- à des besoins particuliers sur les territoires,
- aux dimensions transversales de la coopération (Dispositif d'échanges professionnels inter-régionaux, Réseaux inter-régionaux d'échanges sud - sud),
- aux enjeux de la francophonie,
- à la nécessité de promouvoir avec nos partenaires l'éducation au développement, la citoyenneté et l'ouverture sur le monde (Dispositif Passeports Solidaires, Plan régional d'aide au Commerce équitable, Soutien aux ONGs de Rhône-Alpes..).

Evolutions du contexte mondial et démarche « intégrée »

Les révolutions du « Printemps arabe », avec leurs exigences de liberté, de dignité et de démocratie, et les événements au Proche-Orient ont mis en évidence la volonté des femmes et des hommes de se libérer des régimes autoritaires et corrompus afin de bâtir de nouvelles sociétés. Les avancées de la démocratie sont fragiles et demandent soutien et vigilance.

Le rôle des femmes dans les processus de démocratisation, de paix et de développement humain ne peut plus non plus être ignoré. Le choix des prix Nobel de la Paix en octobre 2011 contribue à cette prise de conscience.

Quant au droit international, son étendue et son application restent encore très insatisfaisantes, notamment en matière d'environnement et de conditions de travail.

Au regard de l'accès aux droits comme du développement que ces faits interrogent, il est reconnu aujourd'hui que l'efficacité des projets, leur cohérence, leur appropriation, leur durabilité reposent sur la prise en compte de la complexité des territoires, des impacts des actions entreprises, des interactions locales et nationales, de la participation des populations.

En conséquence, la Région impulsera une démarche – dite « intégrée » ou « systémique » – qui prenne en compte l'ensemble des impacts des projets et programmes sur les populations et les territoires partenaires. Les acteurs rhônalpins et l'expertise nationale et internationale seront mobilisés le cas échéant.

La Région veillera ainsi à l'inclusion sociale, économique et institutionnelle des populations, de l'identification à la mise en œuvre de ses actions de coopération. Le soutien à un développement économique et social solidaire permettra de lutter contre les inégalités économiques et sociales et les discriminations, tout en veillant au respect des droits humains et des libertés fondamentales.

Les bilans des actions comme les procédures doivent être périodiquement interrogés et montrés, en cohérence avec l'engagement régional de lutte contre les paradis fiscaux et pour la transparence financière et afin de réhabiliter ou de construire des institutions publiques au service durable des populations.

La Région veillera en conséquence dans ses programmes aux efforts faits en matière d'analyse, d'animation, de gouvernance, de formation, de suivi des actions et d'évaluation. Les projets ou groupes de projets sur un territoire seront évalués périodiquement, dans un objectif d'amélioration et de

démultiplication des projets et des démarches, comme de transparence et de responsabilité de l'Aide Publique.

Les objectifs et les moyens de la Région Rhône Alpes en matière de coopération au développement seront également conformes à l'engagement national pris auprès de l'OCDE dissociant l'Aide Publique au Développement de nos intérêts économiques et commerciaux et des politiques publiques de l'action internationale régionale qui leur sont dédiées.

II. Les axes structurants de la politique régionale de coopération solidaire

1. Une pleine contribution aux objectifs fondamentaux de la coopération au développement : réalisation des Objectifs du Millénaire et accès de tous aux Biens Publics Mondiaux

La Région accordera la priorité de sa politique de coopération solidaire à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement et assurera un maintien de son effort budgétaire. Les huit O.M.D de la communauté internationale visent en effet, entre 1990 et 2015, à réduire de moitié la faim et l'extrême pauvreté qui frappent près de 1,4 milliards d'êtres humains, soit 20% de la population mondiale. Ces objectifs sont dans l'ordre (voir aussi en annexe la délibération votée en décembre 2010) :

- Réduction de moitié de l'extrême pauvreté et de la faim (1),
- Éducation primaire pour toutes et tous (2),
- Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (3),
- Réduction de la mortalité infantile (4),
- Amélioration de la santé maternelle (5),
- Lutte contre les grandes pandémies (6),
- Promotion d'un environnement durable (7),
- Développement d'un partenariat au niveau mondial pour réaliser ces objectifs (8).

Dans le cadre de ces priorités, la Région Rhône-Alpes apportera son appui aux programmes de développement économique et social des régions partenaires afin de répondre aux besoins des populations.

Elle favorisera un développement durable et solidaire par l'apport d'expertise, l'échange d'expériences et des partenariats avec les acteurs socio-économiques rhônalpins. Elle soutiendra les politiques publiques locales en faveur de la santé en lien avec les acteurs spécialisés du secteur en Rhône-Alpes, en portant attention notamment à l'extension des pandémies que sont le VIH, le paludisme, la tuberculose.

Elle interviendra aux côtés des institutions de formation dans les domaines de l'enseignement et de la formation professionnelle afin d'accroître la capacité des collectivités partenaires à maîtriser leur propre développement.

La Région privilégiera un développement équilibré villes-campagnes, l'aménagement du territoire et le développement rural et agricole. La Région appuie déjà fortement de multiples actions de coopération en faveur des petits producteurs paysans dans la perspective de la souveraineté alimentaire : techniques agro-écologiques, forages et restauration hydraulique, gestion de l'eau et des espaces agro-sylvo-pastoraux, structuration des filières, circuits courts et accès aux marchés locaux, transformation locale des produits, micro-crédit, appui aux TPE et aux groupements coopératifs et féminins etc....

L'agriculture est en effet l'activité la moins rémunératrice et la problématique la plus délaissée par l'aide internationale, alors que les politiques commerciales internationales ruinent les agricultures paysannes en les exposant à une concurrence aussi destructrice qu'injuste avec les agricultures industrielles et subventionnées. Elle reste pourtant le moyen de subsistance de près de la moitié de l'humanité, la plus pauvre. Sous réserve de politiques de souveraineté alimentaire et d'une intensification agroécologique par des techniques adaptées, les agricultures paysannes du monde sont capables de nourrir la planète, villes et campagnes, d'entretenir les écosystèmes mondiaux et de mieux résister au dérèglement climatique. Les programmes régionaux peuvent à leur échelle y contribuer pour aujourd'hui et demain.

Combinée aux compétences et initiatives du territoire rhônalpin, la politique régionale de coopération peut être un levier particulièrement pertinent pour trouver des solutions à l'échelle locale en matière de développement et d'adaptation au changement climatique. La Région Rhône-Alpes entend contribuer notamment, à sa mesure, à l'accès aux Biens Publics Mondiaux que nous partageons à l'échelle de la planète et à leur protection (eau, air, forêt, biodiversité, climat, sécurité alimentaire, diversité culturelle...).

Elle favorisera de nouvelles approches en matière de droits humains et de libertés fondamentales dans le cadre des coopérations et des actions de sensibilisation et de formation au développement.

Enfin, forte de son expérience, des moyens engagés, du réseau d'acteurs qu'elle a contribué à structurer et qui l'accompagne, la Région peut soutenir la mobilisation des rhônalpin-es en faveur des OMD et de la protection des biens publics mondiaux.

Convaincue aussi de la nécessité qu'à chaque niveau de l'action publique soit assumée une part de l'effort global, la Région Rhône-Alpes continuera à plaider dans les instances où elle intervient pour que les institutions nationales et internationales assument leurs responsabilités et respectent leurs engagements. Elle entend notamment renforcer son rôle d'interpellation des pouvoirs publics nationaux et multilatéraux, dans le sillage de la Conférence de Cancun sur le climat et de la Conférence de Busan sur l'efficacité de l'aide en 2011.

Ces conférences ont marqué une étape décisive dans la reconnaissance des gouvernements locaux comme partie prenante aux négociations internationales et partenaires incontournables de la coopération internationale.

2. L'appui à la décentralisation, fondement de la démocratisation

La démocratie locale représentative et participative est désormais pleinement reconnue comme un élément pertinent de construction de politiques publiques en réponse aux besoins des populations et des territoires.

La Région entend privilégier dans ce cadre les processus démocratiques, avec de façon indissociable :

- le renforcement du fait régional et local dans le cadre des décentralisations nationales : elle accompagnera les territoires partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques territoriales ;
- l'appui institutionnel et technique aux collectivités locales partenaires, par la formation continue des cadres et élus au développement local, les échanges interprofessionnels, le développement des réseaux de partage d'expériences entre régions du sud ;
- le renforcement des services publics et de la maîtrise d'ouvrage publique ;
- la place de la société civile et le soutien aux démarches participatives.

3. Le soutien à l'égalité femmes - hommes

L'égalité des sexes, qui est un droit fondamental inscrit dans les déclarations internationales sur les Droits de l'Homme, est au cœur de la réalisation des O.M.D. Sans elle, la faim, la pauvreté, la maladie et la mortalité maternelle et infantile ne pourront pas être enrayerées. Les personnes les plus pauvres – mais non les moins actives - sont en majorité des femmes et cette pauvreté les expose de manière plus prégnante aux effets du changement climatique.

Au plan mondial, les filles continuent à subir un désavantage dans leur scolarisation. De larges fossés subsistent en ce qui concerne l'accès des femmes aux emplois rémunérés. La représentation politique féminine reste, malgré les progrès, extrêmement éloignée de la parité et s'avère pourtant une clef majeure de l'émancipation des femmes.

Depuis la Conférence de Pékin (1995), l'approche « Genre et développement » consiste à prendre en compte la répartition des rôles et des activités des femmes et des hommes dans chaque contexte et dans chaque société pour tendre vers un équilibre des rapports de pouvoir.

Depuis 2004, le Ministère des Affaires Etrangères de la France appuie le réseau Genre en Action et soutient l'intégration du genre dans la politique de coopération française, stratégie nationale et programmes.

Au titre de sa politique de coopération solidaire, la Région prendra en compte « le genre » dans les attendus et les impacts des ses programmes et projets de développement. Elle veillera à soutenir des actions en faveur des femmes, pour satisfaire leurs besoins pratiques, renforcer leurs intérêts stratégiques, favoriser leur accès aux droits, à la maîtrise des ressources ainsi qu'à une meilleure représentation.

4. La construction d'une région citoyenne, solidaire et ouverte sur le monde

De nombreux acteurs de la coopération solidaire sont mobilisés pour sensibiliser les rhônalpin-es aux enjeux de la solidarité, de l'ouverture au monde, du développement durable, pour éduquer, former à la coopération et au développement local.

Cette mobilisation passe par l'action, la formation et la communication, que la Région peut soutenir et démultiplier autour de quatre enjeux :

- le travail et la formation en réseau
- la sensibilisation local-global
- la mobilité internationale
- la mise en valeur de la coopération solidaire rhônalpine.

Produire du débat public sur l'articulation du global et du local, sur les droits humains et leur effectivité dans le monde, sur l'égalité, la solidarité et la responsabilité, sera un outil au service de cet objectif.

III- L'adaptation des partenariats de coopération

La délibération-cadre proposée est l'occasion d'ajuster les coopérations et modes d'intervention de la Région aux évolutions socio-économiques et politiques du monde et aux priorités régionales qui en découlent. Il s'agit de les faire évoluer si nécessaire, en accord avec nos partenaires, en s'appuyant sur les conventions de coopérations décentralisées historiques signées avec les autorités territoriales suivantes :

- L'Assemblée Régionale de Tombouctou en République du Mali (2010 / 2013),
- Le Conseil régional des Hauts-Bassins en République du Burkina-Faso (2009 / 2011),
- Les Conseils régionaux de Matam et de Saint-Louis en République du Sénégal (2010 / 2012),
- La Région Atsinanana en République de Madagascar (2009 / 2011),
- Les collectivités locales et acteurs de l'aménagement du territoire du Liban Nord (2009 / 2011),
- L'association républicaine des communes d'Arménie (2008 / 2011),
- La Province de Khammouane en République démocratique et populaire Lao (2011 / 2014),
- La Province de Ho Chi Minh Ville en République socialiste du Vietnam (2011 / 2014),
- Le Conseil de gouvernement du Peuple originaire Kichwa de Sarayaku en République d'Equateur (2011 / 2014),
- La Région de Rabat - Salé Zemmour Zaer au Royaume du Maroc (2010, 1 an renouvelable), en cohérence avec les réformes marocaines engagées en 2011,
- Le Gouvernorat de Monastir en République de Tunisie, suite à la révolution tunisienne de 2011.

En lien avec les récentes révolutions du « Printemps arabe » et les évolutions au Proche-orient, la Région renforcera la coopération avec ces régions, notamment avec les territoires palestiniens, pour conforter le développement humain, économique et social et les efforts en faveur de la paix entre israéliens et palestiniens.

IV- L'accompagnement des processus innovants dans les domaines des biens publics mondiaux et des droits humains

La participation de la Région Rhône-Alpes dans des programmes impliquant plusieurs partenaires et plusieurs niveaux de gouvernement, peut contribuer à une plus grande efficacité et efficience de l'aide régionale. Aussi, la politique de coopération solidaire cherchera à renforcer la dimension partenariale et les échanges de pratiques entre acteurs partageant les mêmes problématiques. Il s'agira ainsi notamment de :

- soutenir les dynamiques entre régions du Nord, entre régions du Nord et du Sud et entre régions du Sud, ainsi qu'entre collectivités de ces régions, telles celles de la CEPRAOM – Cellule d'Échanges et de Partenariat Rhône-Alpes Afrique de l'Ouest Madagascar ou, au Sénégal, de l'Entente Interrégionale du Ferlo.
- favoriser les échanges entre acteurs associatifs, culturels, scientifiques, techniques et institutionnels des régions partenaires en Méditerranée,
- participer, dans une démarche de complémentarité et de cohérence, aux programmes initiés par l'Etat et l'Union européenne, notamment les actions concertées dans les zones prioritaires (Sahel, Méditerranée, Asie du sud-est) : Objectifs du Millénaire pour le Développement, adaptation au changement climatique et développement des territoires ruraux,
- soutenir des initiatives innovantes dans les domaines de l'écologie et des droits humains.

Ainsi, la Région Rhône-Alpes s'est saisie de l'Initiative Yasuni-ITT en Equateur pour soutenir une alternative à la destruction de la forêt amazonienne. Elle appuie par exemple la démarche de formation et de diffusion de l'agro-écologie au Brésil et favorise les nouveaux échanges entre les syndicats rhônalpins et tunisiens.

La Région soutiendra, par un dispositif dédié, des micro-projets innovants - qui pourront s'inscrire dans des initiatives internationales - dans le domaine des biens publics mondiaux, de l'écologie et des droits humains, de manière à interpeller la communauté mondiale et initier des démarches plus larges.

La politique de coopération solidaire a également pour objectif de travailler au croisement des démarches d'aide au développement et de réponse aux changements climatiques, comme aujourd'hui au Sénégal, en intégrant les stratégies, dispositifs et compétences développés par la Région.

V- Des dispositifs pour une région solidaire et ouverte sur le monde

Cette politique de coopération au développement et d'ouverture sur le monde s'appuiera sur plusieurs leviers d'actions transversaux.

S'adressant aux acteurs rhônalpins de la solidarité que la Région appuie prioritairement, l'enjeu est de les inciter à la coordination, à la mutualisation et à la complémentarité, par souci d'efficacité et de lisibilité de leurs interventions et en encourageant des thématiques prioritaires.

Ces thématiques prioritaires, regroupant les réseaux et les partenaires locaux, autour notamment de RESACOOOP, donneront lieu à la mise en place de conventions-cadres pluriannuelles permettant de structurer les propositions en privilégiant des thématiques déjà consistantes dans les financements régionaux mais qui méritent d'être valorisées. Sont ainsi initiés ou structurés six plateformes ou réseaux thématiques dédiés pendant que les dispositifs existants sont adaptés aux nouveaux enjeux.

Création de réseaux thématiques

1. Culture de la paix et promotion des droits humains

La Région a l'ambition de devenir un espace référent en matière de culture de la paix, en mobilisant l'information sur l'ensemble des valeurs et attitudes rejetant la violence et prévenant les conflits par le dialogue et la négociation. Elle propose d'appuyer, mutualiser et diffuser les actions en la matière, et, dans la lignée des Assises Régionales de la Coopération Décentralisée, de prolonger certains outils existants tels que « la Plateforme sur l'Etat de droit », pour concrétiser cette approche dans les relations avec nos partenaires, au nord comme au sud.

2. Accès aux biens publics mondiaux et aux services essentiels

Cette thématique permettra notamment d'engager une réflexion pour la création d'une Chaire régionale sur les Biens Publics Mondiaux, à l'image des chaires de l'UNESCO, avec l'ambition de bâtir des passerelles sur des problématiques nord-sud, entre la recherche et la décision politique, entre le monde académique et la société civile.

Plus largement ce réseau autour des Biens Publics Mondiaux et services essentiels réunira les thématiques suivantes:

- l'agro-écologie pour la souveraineté alimentaire des populations sur leur territoire,
- l'accès des plus pauvres aux services essentiels, notamment l'eau et la santé,
- l'accès à la culture, aux savoirs, comme à la création artistique, parce qu'il est un droit indivisible des autres droits humains. Il repose sur la reconnaissance mutuelle de la diversité et de sa

richesse. Le métissage de notre société fait de la coopération culturelle un enjeu régional de lutte contre la stigmatisation et les ostracismes.

3. Egalité femmes-hommes et développement

Ce réseau sera dédié à la transversalité de l'approche dite « Genre » dans la coopération régionale. Réseaux d'échanges et formations spécifiques permettront d'accompagner et de diffuser cette politique.

4. Développement économique et coopération

Dans le cadre des objectifs prioritaires de la coopération solidaire, ce réseau favorisera, pour le développement économique des territoires partenaires, l'apport d'expertise, l'échange d'expériences et des partenariats entre acteurs socio-économiques rhônalpins et des régions partenaires, notamment les ONG, les organisations socio professionnelles et syndicales, les établissements d'enseignement et de formation, ainsi que les entreprises.

5. Formation, professionnalisation et appui-conseil en ingénierie de la coopération

La Région Rhône-Alpes est la 2^{ème} région française pour son implication internationale, tant en nombre de grandes ONG qu'en mobilisation d'associations et de collectivités locales de toutes tailles : environ 150 structures rhônalpines sont financées annuellement.

Ces forces et ce vivier, qui possèdent souvent des relais au sud, méritent d'être plus connus, de travailler en plus forte synergie et d'être davantage valorisés comme organisations d'appui-conseil en direction des très nombreuses associations de solidarité et de coopération internationales actives en Rhône-Alpes.

Il s'agira donc de mettre en valeur l'offre régionale en matière de formation, orientation, action, recherche, conseil, évaluation, éducation et citoyenneté, de poursuivre la mise en réseau, le travail en réseau et la formation des acteurs associatifs et territoriaux régionaux à travers notamment RESACOOOP et ses multiples fonctions (information, formation, éducation, presse, coordination, mutualisation...); et son Comité de développement élargi.

La Région travaillera à l'évolution de RESACOOOP vers une structure pérenne collégiale entre collectivités publiques et ONG. Elle participera également à la Commission Régionale de Coopération Décentralisée (CRCD pour amplifier le partage d'information sur les politiques nationales et régionales de coopération, rechercher la mutualisation des acteurs et interpeller les différents niveaux de décision.

La Région appuiera la consolidation et l'émergence, en Rhône-Alpes et dans les régions partenaires, de formations initiales et continues (VAE) aux métiers de la coopération internationale (gestion de projet et développement local intégré, accès aux droits...) et de l'offre d'ingénierie dans ce domaine.

6. Information et communication

La Région renforcera la sensibilisation et la mobilisation des rhônalpin-es, notamment des jeunes, en faveur d'une coopération solidaire.

La Région favorisera la mise en valeur des politiques de coopération de la Région et des acteurs rhônalpins de la coopération. Elle soutiendra les événements et colloques spécialisés ainsi que la production et la diffusion d'outils et supports de communication.

Evolution des dispositifs existants

Les dispositifs déjà institués seront reconduits avec cependant des inflexions pour certains :

- Elargissement du dispositif « Passeports Solidaires » encourageant la mobilité des jeunes rhônalpin-es, en lien avec la future configuration des dispositifs régionaux « Demain en main » et Appui aux Projets Citoyens des Jeunes (APCJ).
L'application du dispositif à toutes les structures d'éducation populaire sera maintenue, avec une plus grande articulation avec les dispositifs de la vie lycéenne et de l'apprentissage. Les projets, étudiés dans le cadre d'un comité d'expertise élargi spécifique, pourront concerner l'ensemble des pays méditerranéens et des pays en voie de développement.
- «Plan régional de développement des échanges responsables» qui étendra le champ du Plan régional d'aide au commerce équitable aux échanges responsables :
L'objet de ce plan est de favoriser la consommation responsable et sa connaissance par le public rhônalpin, en soutenant et communiquant sur le commerce équitable sud-nord (produits du sud), sud-sud (commerce vivrier local et interrégional), nord-nord (bio, circuits courts...).
Ce plan se concrétisera notamment par le soutien du réseau spécialisé en Rhône-Alpes EQUISOL et des associations impliquées (Bioport, Artisans du Monde, ARDEAR...), par la promotion des achats publics responsables et par le suivi de la délibération régionale sur la transparence bancaire et fiscale.
- Orientation de la politique régionale francophone : L'implication ancienne de Rhône-Alpes dans la francophonie mérite d'être poursuivie selon les axes structurants précités en II, notamment pour le partage d'expériences entre le nord et le sud, les échanges sud-sud et la coopération dans les sous-régions continentales ; échanges qui contribuent au renforcement de capacités des collectivités et des sociétés civiles.
- Poursuite du Fonds régional d'urgence » pour répondre aux conséquences des catastrophes humanitaires.

VI- L'évaluation des projets de coopération au développement

Une évaluation régulière de la politique de coopération solidaire sera mise en place dans le cadre de :

- la politique régionale d'évaluation autour des piliers du Développement Durable, délibérée en Assemblée plénière du 21 juillet 2005,
- la contribution à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement à travers l'Aide Publique au Développement, en conformité avec la délibération votée en en Assemblée plénière de décembre 2010.

Des projets ou groupes de projets seront évalués, au regard de l'ensemble de leurs dimensions institutionnelle, technique, sociale, économique, environnementale et culturelle, en s'intéressant à la participation de la population, ainsi qu'aux procédures et aux modalités d'usage des fonds.

Les critères d'évaluation, définis dès l'instruction des projets, correspondront aux axes structurants de la politique régionale. Des problématiques particulières pourront être éclairées le cas échéant.

En conséquence, je vous propose :

DELIBERATION DU CONSEIL REGIONAL
COOPERATION SOLIDAIRE

Le Conseil régional en sa réunion des 9 et 10 février 2012,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

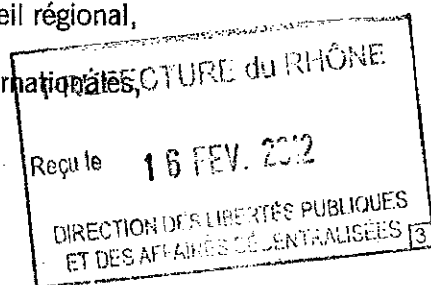
VU le budget de l'exercice 2012,

VU le rapport n°12.14.113 de Monsieur le Président du Conseil régional,

VU l'avis de la commission Europe, relations et solidarités internationales,

VU les amendements proposés,

APRES avoir délibéré,



DECIDE

I-1) de réaffirmer l'engagement de la Région Rhône-Alpes en faveur d'une politique régionale ambitieuse de coopération au développement, inscrite dans le cadre de l'Aide Publique au Développement, le cadre législatif national et les chartes nationale et européenne de la coopération décentralisée (jointes en annexe), et valorisant les domaines de compétence et de savoir-faire de l'institution et des acteurs régionaux.

I-2) d'appuyer cette politique sur des démarches qualitatives qui peuvent servir de référence à plus large échelle :

- ⊕ une relation d'égalité, de solidarité et de réciprocité avec les collectivités partenaires
- ⊕ une approche, dite « intégrée », qui prend en compte l'ensemble des impacts (sociaux, environnementaux, ...) des projets et programmes
- ⊕ une évaluation périodique des projets.

I-3) de constater les évolutions de notre environnement international :

- ⊕ les crises économiques, sociales, environnementales et démocratiques, et les crises alimentaires, qui frappent surtout les populations les plus fragiles
- ⊕ la nécessité de mettre en place des politiques publiques de régulation de l'économie et de la finance au niveau international, pour plus de justice et d'équité dans le monde
- ⊕ l'apparition, avec la montée en puissance de grands pays émergents, d'un monde multipolaire et d'une nouvelle donne géopolitique
- ⊕ les révolutions du « Printemps arabe », les évolutions au Proche-Orient et l'aspiration à l'accès aux droits, à la démocratie, à une vie digne et à une gouvernance partagée.
- ⊕ le rôle des femmes dans les processus de démocratisation, de paix et de développement humain.

1-4) de rappeler dans ce contexte international l'attachement de la Région Rhône-Alpes :

- ✚ au respect par les Etats des engagements, pris devant l'ONU et l'OCDE, de porter l'APD à 0,7% du PIB national afin de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement qui visent à réduire de moitié la faim et l'extrême pauvreté entre 1990 et 2015, notamment : l'éducation et la santé, accès à l'eau, souveraineté alimentaire, adaptation au changement climatique (voir en annexe la délibération votée en décembre 2010)
- ✚ aux enjeux d'un développement économique et social, durable et solidaire

- et d'affirmer son rôle :

- ✚ en matière de sensibilisation et de mobilisation des rhônalpin-es
- ✚ en matière d'interpellation des instances locales, nationales et internationales

1-5) de définir ainsi, pour la politique régionale de coopération solidaire les quatre axes structurants suivants :

- ✚ Contribution à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement et à l'accès aux Biens Publics Mondiaux pour tous,
- ✚ Soutien aux processus démocratiques, avec de façon indissociable :
 - * l'affirmation du fait régional et local dans les décentralisations nationales en cours par un appui institutionnel aux autorités locales des territoires partenaires, en accord avec nos partenaires
 - * le renforcement des politiques publiques, des capacités de maîtrise d'ouvrage, des services publics locaux et des échanges interrégionaux
 - * la place de la société civile, le soutien aux démarches participatives, et la mutualisation des expériences
- ✚ Egalité femmes hommes au cœur des stratégies et des actions de la coopération régionale dans le cadre de la politique internationale Genre et Développement
- ✚ Accompagnement des réseaux publics, associatifs, éducatifs, sociaux et économiques, culturels ainsi que des rhônalpin-es pour une région citoyenne, solidaire et ouverte sur le monde

1-6) de faire évoluer sur la base de ces priorités, en accord avec les Régions et Collectivités partenaires, les partenariats de coopération décentralisée, en leur contenu et modes d'intervention, à l'écoute des évolutions politiques et socio-économiques du monde :

- ✚ en adaptant en conséquence les conventions de coopération décentralisée historiques, listées en annexe,
- ✚ en renforçant, en lien avec les récentes révolutions démocratiques en Méditerranée et les évolutions au Proche-Orient, la coopération avec ces régions, notamment avec les territoires palestiniens, pour conforter le développement humain, économique et social et les efforts en faveur de la paix entre israéliens et palestiniens,
- ✚ en accompagnant les processus innovants, pour une plus grande efficacité et efficience de la coopération régionale, avec notamment :
 - * un soutien renforcé aux dynamiques entre régions du Nord, entre régions du Nord et du Sud, et entre régions du Sud, à l'image de la Cellule d'Echange et de Partenariat Rhône-Alpes Afrique de l'Ouest et Madagascar (CEPRAOM) et de l'Entente inter-régionale du Ferlo

- * le développement des échanges entre acteurs associatifs, culturels, scientifiques, techniques et institutionnels des territoires partenaires au Maghreb et au Proche-Orient
- * l'implication, par un dispositif de micro-projets dédié, dans des initiatives internationales innovantes en matière de Biens Publics Mondiaux et de Droits Humains.

I-7) de mettre en œuvre cette politique de coopération solidaire et de construire et promouvoir en Rhône Alpes une citoyenneté mondiale en structurant et diffusant davantage les savoir-faire et les engagements des acteurs, autour notamment du GIP RESACCOOP :

✦ Création de réseaux thématiques associant les acteurs rhônalpins autour des priorités que sont, notamment :

- la culture de la paix et la promotion des droits humains
- les biens publics mondiaux, en impulsant une réflexion pour la création d'une Chaire régionale sur ce sujet
- l'égalité femmes-hommes et le développement
- le développement économique des territoires partenaires et la coopération
- la formation de professionnels et l'ingénierie de la coopération
- l'information et la communication sur les coopérations au développement et la solidarité internationale.

✦ Adaptation de deux dispositifs existants :

- Extension du «Passeport Solidaire» aux pays méditerranéens et aux pays en développement, en lien avec les dispositifs «Demain en main» et «APCJ».
- Elargissement du plan d'aide au commerce équitable à un plan de développement de la consommation et des échanges responsables, au nord comme au sud.

✦ Soutien à une politique régionale francophone favorisant la mise en réseau des acteurs des collectivités partenaires et de leurs sociétés civiles, notamment en lien avec l'AIRF (Association Internationale des Régions Francophones).

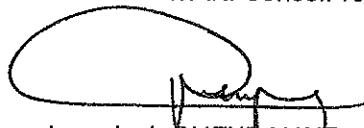
✦ Poursuite du dispositif «Fonds régional d'urgence» à vocation humanitaire

I-8) de retenir le principe d'évaluer la politique de coopération dans le cadre de la politique régionale d'évaluation autour des piliers du Développement Durable, délibérée en Assemblée plénière du 21 juillet 2005, avec de plus :

- une communication annuelle sur l'évaluation de la contribution à l'atteinte des O.M.D.
- une évaluation de projets

I-9) de donner délégation à la Commission Permanente pour définir les modalités d'application de l'ensemble de ces orientations

Le Président du Conseil régional



Jean-Jack QUEYRANNE